

I – TAXES PRINCIPALES (dans les rôles généraux de 2011)

Taxe d'habitation :	Taux	Base	Produit
- Commune.....	8,48	397447	33704
- Syndicat.....			
- EPCI.....	9,90	355701	35214
TOTAL PRODUIT			68918
Taxe sur le foncier bâti :			
- Commune.....	6,09	1521297	92647
- Syndicat.....			
- EPCI.....			
- Département.....	14,97	1518667	227344
TOTAL PRODUIT			319991
Taxe sur le foncier non bâti :			
- Commune.....	25,76	32997	8500
- Syndicat.....			
- EPCI.....	1,88	33179	624
TOTAL PRODUIT			9124
Cotisation foncière des entreprises:			
- Commune.....			
- Syndicat.....			
- EPCI (fiscalité additionnelle)..	19,51	1474606	287696
(fiscalité de zone).....			
(fiscalité éolienne).....			
TOTAL PRODUIT			287696

Total des produits des taxes principales				
Commune	Syndicat	EPCI	Département	Total
134851		323534	227344	685729

Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti	Taux	Base	Produit
	29,17	497	145

Perçue au profit de : COMMUNAUTE DU YEUN ELEZ

Pour extrait conforme aux rôles de 2011

II – TAXES ANNEXES

Taux pour frais de chambre	
D'agriculture.....	20,20
De chambre de commerce et d'industrie.....	5,11
De chambre de métiers et de l'artisanat :	
- Droits fixes.....	125
- Droit additionnel.....	4,25
- Contribution et majoration perçues par :	
- Le fonds d'assurance form artisans....	60
- Le fonds de promotion de l'artisanat.:	11
- Le conseil régional de formation.....	42
Taxe spéciale d'équipement additionnelle à la	
Taxe d'habitation.....	0,15600
Taxe foncière bâtie.....	0,19700
Taxe foncière non bâtie.....	0,45700
Cotisation foncière des entreprises.....	0,95200
Cotisation caisse assurance accident agricole	
Droit proportionnel.....	

III – IFER

Commune
0
EPCI
553490
Département
452067
Région
0

IV – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

	Plein	Réduit A	Réduit B	Réduit C	Réduit D
Taux					
Base					
Produit					

Perçue au profit de :

V – TOTAL DES SOMMES REVENANT A LA COMMUNE

Taxes principales.....	134851
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.....	

Nom du signataire : P/DDFIP

A : QUIMPER

Le : 03/02/12